

«Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable.» Histoire d'une non-participation olympique (1948–1956)

Quentin Tonnerre, Grégory Quin

'The Swiss aren't going to Melbourne because they haven't been able to find a suitable flight.' On the construction of non-participation at an Olympic Games (1948–1956)

1956 was a turning point in Cold War history, both because of the Suez Crisis and the Hungarian Uprising, one soon suppressed by Soviet troops. The fallout from these events were quickly felt in the world of sports, triggering what historians call one of the first “modern” boycotts. In November of 1956, the city of Melbourne was due to host the 16th Summer Olympic Games, and a number of countries questioned whether their nation's athletes should compete against athletes from nations whose actions they disagreed with. Some sources claim Switzerland, along with the Netherlands and Spain, boycotted the Soviet Union over its actions in Hungary. But the decision-making process leading to this ‘non-participation’ is often misunderstood, as is the relationship between sports and politics in Switzerland in the post-war years. In fact, Swiss non-participation resulted from a lack of relations between the world of sports and the world of politics, dissension within the national Olympic association, and discursive ambivalence about the country's neutrality. Based on the original documents, we shed light on what was less a “boycott” than the product of a combination of circumstances. The decision-makers in Swiss sports took so long to make up their minds that their air tickets to go to Australia were no longer valid.

Les boycotts des compétitions sportives internationales ont déjà passablement occupé les historiens.¹ Néanmoins, l'événement que certains

1 Stephen Wagg, David Andrews (éds.), *East plays West: Sport and the Cold War*, Londres 2007; Nicholas E. Sarantakes, *Dropping the Torch. Jimmy Carter, the Olympic Boycott*,

auteurs qualifient de «boycottage»² par la Suisse des jeux olympiques d'été 1956, organisés à Melbourne, n'a jamais fait l'objet de publication spécifique.³ Du reste, il nous semble important de reconsidérer l'usage du terme «boycott» à propos du cas helvétique de 1956, ce dernier étant plus largement révélateur de deux éléments d'importance: la construction d'une diplomatie sportive et la maturation d'une politique intérieure en matière de sport en Suisse dans les années 1950.

Si le boycott de 1956 est effectivement important en termes de pays impliqués (7), les motivations des Comités nationaux olympiques (CNO) sont indépendantes de l'État organisateur des jeux olympiques – ce n'est pas l'Australie qui est directement ciblée – et varient d'un pays à l'autre.⁴ De fait, ce sont davantage divers enjeux et tensions inhérents à un contexte géopolitique qui poussent les délégations nationales à annuler leur déplacement à Melbourne. Dès lors, si dans les faits il semble juste d'associer la non-participation suisse à celles des Pays-Bas et de l'Espagne qui protestent contre l'invasion de la Hongrie par l'URSS, ce constat procède toutefois d'un amalgame des motivations et des conditions de fonctionnement des systèmes sportifs des différents pays impliqués. En outre, au-delà d'évidentes motivations politiques communes, les différentes prises de position nationales questionnent de manière profonde l'hypothèse d'un apolitisme sportif.⁵ Il existe en effet différentes manières d'envisager ces démarches, en analysant s'il s'agit de conséquences d'une «diplomatie sportive» ou d'une «diplomatie des institutions sportives», autrement dit si ce sont les États qui cherchent à transposer leurs intentions diplomatiques dans la sphère sportive ou si la décision revient davantage au mouvement sportif lui-même⁶ qui privatise ainsi la diplomatie.

and the Cold War, Cambridge 2011; Heather Dichter, Andrew Johns (éds.), *Diplomatic Games: Sport, Statecraft, and International Relations since 1945*, Lexington 2014.

2 Eric Monnin, Christophe Maillard, Pour une typologie du boycottage aux jeux olympiques, in: *Relations internationales* 162/n° 2 (2015), pp. 173–198.

3 Notons tout de même l'existence d'un mémoire de Master qui, sur quelques pages, revient sur cette question à travers une analyse de presse: Christian Hungerbühler, *Schweizer Sportkontakte zum Ostblock im Kalten Krieg*, mémoire de Master sous la direction du Pr. Christian Koller, Université de Zurich, 2011, pp. 58–68.

4 Eric Monnin, Renaud David, The Melbourne Olympic Games in the Context of the International Tension of 1956, in: *Journal of Olympic History* 17/n° 3 (2009), pp. 34–40.

5 Jacques Defrance, La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif, in: *Politix* 13/n° 50 (2000), pp. 13–27.

6 Gabriel Bernasconi, De l'universalisme au transnational: le Comité international olympique, acteur atypique des relations internationales, in: *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 31/n° 1 (2010), pp. 151–159; Robert Frank, Chapitre 17. Internationalisation du sport et diplomatie sportive, in: *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris 2012, pp. 387–405; Stuart Murray, Geoffrey Allen Pigman, Mapping the Relationship Between International Sport and Diplomacy, in: *Sport in Society* 17/n° 9 (2013), pp. 1098–1118.

Comme le montre Jérôme Gyax dans sa thèse sur la diplomatie publique américaine par l'olympisme dans la Guerre froide,⁷ la lecture des boycotts doit se faire dans la longue durée. L'auteur envisage par exemple l'analyse commune des boycotts des jeux olympiques de Moscou (1980) et Los Angeles (1984). Dans son sillage, nous ne proposons pas de questionner la non-participation suisse des jeux olympiques 1956 comme un micro-événement, mais bien en tant que résultante du contexte plus large de la politique du sport et de la politique étrangère suisses.

Dans le cadre de cette contribution, nous ambitionnons de comprendre, sur une période relativement longue, comment une diplomatie sportive peut se construire dans un État fédéral où les autorités politiques laissent la plupart du temps la gestion des relations internationales sportives aux milieux sportifs. En outre, dans les années 1950, les services fédéraux originellement actifs sur les questions gymniques et sportives, à savoir ceux du Département militaire fédéral (DMF), sont encore principalement engagés dans la construction d'une éducation physique scolaire, susceptible d'assurer la bonne formation des citoyens-soldats.⁸

À la même période, le mouvement sportif conserve une large autonomie et l'État fédéral fait mine d'ignorer l'intérêt du levier diplomatique que le sport peut représenter, n'intervenant que sporadiquement sur ces dossiers. Il se préoccupe en particulier des résultats des athlètes lors des grands événements internationaux et de leurs éventuelles répercussions touristiques, comme dans le cas singulier des skieurs, dont les performances suscitent un attrait pour les sports d'hiver.⁹ En cela, la diplomatie sportive suisse se distingue de la diplomatie culturelle amorcée par la Confédération dans l'après-guerre, notamment par l'entremise de *Pro Helvetia*, fondation de droit public dès 1949 dont les membres sont nommés par l'État fédéral.¹⁰ Dans le même temps, la Suisse tente diplomatiquement de faire vivre sa neutralité comme instrument identitaire, tout en se rapprochant économiquement de l'OTAN.¹¹

7 Jérôme Gyax, *Olympisme et Guerre froide culturelle. Le prix de la victoire américaine*, Paris 2012.

8 Louis Burgener, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse, La Chaux-de-Fonds 1952*; Jean-Claude Bussard, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800–1930)*, Paris 2007.

9 Grégory Quin, *De la cure d'air à l'or blanc, une Interassociation Suisse pour le Ski face aux enjeux de l'essor du ski en Suisse (années 1920–années 1960)*, in: *Histoire des Alpes* 22 (2017), pp. 135–155.

10 Pauline Milani, *Le modèle helvétique de diplomatie culturelle, un Sonderfall?*, in: *Relations internationales*, 1/n° 169 (2017), pp. 101–120.

11 Thomas Fischer, Daniel Möckli, *The Limits of Compensation: Swiss Neutrality Policy in the Cold War*, in: *Journal of Cold War Studies* 18/n° 4 (2016), pp. 12–35.

Pour nous, il s'agit alors d'appréhender la construction d'une non-participation à des jeux olympiques à travers l'interaction entre les membres suisses de différentes institutions sportives et les autorités helvétiques, dans un contexte géopolitique singulier. En outre, au-delà d'un événement en particulier, notre démarche doit également permettre de questionner les liens entre sport et politique et leurs recompositions dans les années 1950. De fait, à l'instar de nombreux moments de l'histoire du sport en Suisse, les événements de 1956 demeurent encore largement méconnus.

Pour réaliser nos analyses, nous nous baserons sur les fonds d'archives des principales institutions suisses impliquées dans le processus aboutissant à une non-participation suisse à Melbourne, soit le *Comité Olympique Suisse* (COS) et l'*Association Nationale d'Éducation Physique* (ANEP), qui se partagent alors la gouvernance du sport helvétique depuis l'entre-deux-guerres. Nous avons ainsi compulsé les archives des deux institutions, et tout particulièrement les procès-verbaux des différents organes exécutifs, les correspondances, mais aussi différents rapports et règlements internes. Ces documents ont été croisés avec les archives du *Comité International Olympique* (CIO), ainsi qu'avec les archives des différents départements fédéraux concernées, conservées aux *Archives fédérales suisses*, dont quelques documents généraux sont accessibles sur la base de données en ligne des *Documents diplomatiques suisses* (*Dodis*).

Ce corpus original doit nous permettre d'appréhender avec précision les enjeux inhérents à l'essor d'une diplomatie intégrant le sport dans ses préoccupations, dans un contexte de structuration d'un système sportif moderne, et dont l'une des conséquences majeures est la construction d'une position suisse de «neutre du sport», de fait plus proche du bloc de l'Ouest dans un contexte de Guerre froide.¹²

Qui dirige le sport suisse dans les années 1950?

Aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, les transformations des équilibres géopolitiques et l'avènement d'une opposition entre de nouvelles puissances va rapidement impacter la sphère sportive.¹³ L'Union soviétique cherche alors notamment à s'affilier aux différentes institutions internationales sportives, veillant à ce que ses athlètes soient auto-

12 Sandra Bott [et al.] (éds.), *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War. Between or within the blocs?* Londres 2016.

13 Wagg, Andrews, op. cit.; Berling C., Mertin E., *Freunde oder Feinde? Sportberichterstattung in Ost und West während des Kalten Kriegs*, Gütersloh 2013; Dichter, Johns, op. cit.

risés à participer aux compétitions internationales et à ce que ses dirigeants puissent intégrer les comités exécutifs des organisations.¹⁴

Bien qu'ils ne soient pas membres du CIO à ce moment et que les séances officielles de l'institution ne témoignent pas encore de démarches effectuées auprès d'elle pour une affiliation, les Soviétiques envoient une délégation en Suisse, lors des jeux olympiques d'hiver de 1948 à Saint-Moritz. Selon les termes employés dans la *Gazette de Lausanne*, ceux-ci se rendent en Suisse pour «observer» l'organisation d'un tel événement et «prendre contact avec les grands bourgeois qui dirigent l'olympisme».¹⁵

S'il existe alors en Suisse un anticommunisme assez puissant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale,¹⁶ la sphère sportive semble demeurer dans une position plus attentiste. La conception équivoque de l'apolitisme du mouvement sportif permet alors une sorte de double lecture des relations internationales sportives. D'une part, il permet aux acteurs de déclarer qu'ils ne font pas de politique, bien qu'ils soient précisément en train d'en faire. D'autre part, il donne à certaines organisations l'ambition d'agir simplement en termes pratiques et non politiques, comme c'est le cas pour le football. En effet, l'*Association Suisse de Football* (ASF) s'engage rapidement pour une reprise des relations sportives avec l'Allemagne dès 1946, en dépit de la position de la *Fédération Internationale de Football Association* qui interdit toutes les rencontres avec des équipes allemandes.¹⁷ Néanmoins, le cas du football demeure singulier dans la mesure où l'ASF ne dépend plus d'une subvention étatique depuis la mise en place d'un championnat professionnel et la massification de la pratique, encore dynamisée par l'organisation de la Coupe du monde en 1954.¹⁸

Plus largement, dans les années de l'immédiat après-guerre, le système sportif suisse est encore dirigé par deux organisations distinctes: l'ANEP et le COS, où la première regroupe l'ensemble des fédérations

14 Grégory Quin, La reconstruction de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) après la Seconde Guerre mondiale (1944–1950). Jalons pour une histoire des relations sportives internationales, in: STAPS 106/n° 4 (2014), pp. 21–35; Sylvain Dufrasse, Les «Héros du sport». La fabrique de l'élite sportive soviétique (1934–1980), Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne 2016.

15 *Gazette de Lausanne*, le 28 janvier 1948, p. 3.

16 Michel Caillat, Mauro Cerutti, Jean-François Fayet, Stéphanie Roulin (éds.), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zurich 2009.

17 Heather Dichter, Kicking Around International Sport: West Germany's Return to the International Community through Football, in: *International Journal of the History of Sport* 30/n° 17 (2013), pp. 2031–2051; Grégory Quin, Philippe Vonnard, Switzerland, a Stronghold in the European Football (1930–1960), in: *Sport in History*, 35/n° 4 (2015), pp. 531–549.

18 Jérôme Berthoud, Grégory Quin, Philippe Vonnard, *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels*. Lausanne 2016.

sportives nationales (celles qui en ont fait la demande) et où la seconde s'occupe des affaires olympiques. Si l'échec relatif des jeux olympiques de Berlin en 1936 avait suscité des velléités de réformes, notamment pour tenter de faire passer le COS sous la tutelle de l'ANEP, celles-ci n'ont pas abouti, à la fois en raison d'un contexte défavorable pendant les années de guerre et de désaccords entre les représentants des différentes institutions sportives.¹⁹ En effet, bien que les fédérations sportives représentées au sein du COS – celles impliquées dans les sports olympiques – soient aussi membres de l'ANEP, les comités centraux des institutions possèdent des caractéristiques très différentes. Les membres dirigeants du COS sont ainsi majoritairement romands et proches de milieux olympiques, dont ils partagent les idéaux et les conceptions sur le sport et son administration. Tout aussi patriotes que leurs homologues de l'ANEP, les dirigeants du COS sont davantage enclins à promouvoir l'internationalisme sportif et le pacifisme olympique. Ainsi, au-delà des réticences des membres du COS à voir leur institution intégrer l'ANEP, la réécriture des statuts du CIO après la Seconde Guerre mondiale rappelle notamment qu'un comité olympique national doit «être indépendant et autonome».²⁰ Albert Mayer, membre suisse du CIO, indique à ce titre «[qu'il] ne pourrait jamais admettre que le COS perde son indépendance et son autonomie, en devenant [...] un organe de l'ANEP».²¹

De son côté, l'ANEP possède un fonctionnement plus proche de celui du système politique suisse, où les fédérations présentant le plus grand nombre de membres – *Société Fédérale de Gymnastique*, *Société suisse des carabiniers* ou *Association suisse de football (et d'athlétisme)* – détiennent davantage de voix, entraînant une plus forte présence des milieux sportifs suisses-allemands dans les organes dirigeants. Moins inféodés aux milieux olympiques, ces derniers n'en sont pas moins influencés par un conservatisme politique – issu notamment de la défense spirituelle – si répandu chez les élites suisses dans cette période d'après-guerre. Ainsi, dans les procès-verbaux de l'ANEP de la seconde moitié des années 1940, plusieurs éléments indiquent que la politisation ouvrière de certaines organisations pose problème. En 1948 se pose notamment la question de l'admission, au sein de l'ANEP, de fédérations comme l'*Union touristique suisse* «*Les amis de la nature*» ou l'*Union suisse de touring ouvrier* «*Solidarité*», dont l'idéologie politique est exprimée dans les statuts. La même année, lors de l'Assemblée des délégués, la présentation du rap-

19 Christian Favre, *La Suisse face aux Jeux Olympiques de Berlin 1936*. Fribourg 2004.

20 Archives Swiss Olympic (ci-après ASO), Document du COS, Procès-verbal du bureau, le 21 août 1949, «annexe pour l'orientation des membres du bureau».

21 ASO, Document du COS, Procès-verbal du bureau, le 21 août 1949, p. 1.

port aux autorités politiques indique également que des changements sont en cours:

Pendant le dernier exercice, nos rapports avec les autorités fédérales se sont quelque peu développés. Les relations par correspondance et les contacts directs ne se sont pas limités, comme par le passé, au Département militaire fédéral et aux services qui lui sont subordonnés. En effet, le Département politique fédéral s'est mis, de son côté, en rapport avec l'ANEP, afin de soutenir moralement et matériellement, à l'étranger, les délégations suisses des associations de gymnastique et de sport.²²

Si l'ANEP joue avant tout un rôle de coordination, ce sont les fédérations qui conservent la responsabilité d'annoncer le déplacement d'athlètes dans des compétitions internationales. Ainsi, dans son rapport annuel lu devant l'assemblée des délégués de 1951, le comité central souligne que «les relations avec le Département politique fédéral ne sont pas très suivies», ajoutant qu'il regrette que les fédérations ne s'annoncent pas plus régulièrement «renonçant ainsi d'emblée à l'aide des représentations diplomatiques de la Suisse à l'étranger».²³ Dès la première moitié des années 1950, cette situation s'avère cependant passablement différente en ce qui concerne les milieux olympiques, particulièrement à Lausanne. La ville tente vainement d'obtenir l'organisation des jeux olympiques d'été depuis deux décennies et, sous l'impulsion de son directeur des finances et conseiller national Pierre Graber, la candidature lausannoise pour l'organisation des jeux olympiques d'été 1960 est pleinement soutenue par la diplomatie suisse.²⁴ Toutefois, après l'échec de cette candidature en 1955, les liens sportifs entre les autorités communales et fédérales se distendent.

L'année suivante, quelques semaines à peine avant l'échéance olympique, l'expédition de Melbourne génère un certain nombre de difficultés, notamment en raison de la distance séparant la Suisse des lieux des compétitions (plus de 4 jours de voyage en avion, selon le contrat passé avec la Swissair). Pourtant, le bureau du COS et le chef de mission désigné, Jean Weymann, ont finalisé l'organisation du déplacement «et les athlètes suisses encadrés des officiels de leurs fédérations et de ceux du COS pourront partir avec confiance pour disputer les dures épreuves que

22 ASO, Documents de l'ANEP, Bulletin Informations de l'ANEP, 18^{ème} année, 1948, n° 21, p. 12.

23 ASO, Documents de l'ANEP, Bulletin Informations de l'ANEP, 21^{ème} année, 1951, n° 28, p. 9–10.

24 Pierre Morath, Lausanne candidate à l'organisation des Jeux olympiques (1945–1988), in: *Mémoire Vive* 8 (1999), pp. 89–100.

comportent les Jeux Olympiques». ²⁵ De fait, comme le rappelle le *Rapport sur la préparation de la participation suisse en vue des Jeux de la XVI^e olympiade* rédigé par le président du COS au printemps suivant:

Tout était donc prêt pour l'envoi fixé au dimanche 14 octobre 1956, lorsque ... les troupes soviétiques entraient en Hongrie. La révolte grondait, jamais encore le peuple suisse ne fut aussi indigné d'un tel acte comme en ce début novembre 1956. Les discussions commençaient un peu partout, le sport était mélangé avec la politique. ²⁶

Une trêve olympique comme outil de propagande

Le 28 octobre 1956, quelques jours à peine après le début de la révolte nationale hongroise, le chancelier suisse du CIO Otto Mayer projette une entreprise de diplomatie olympique à forte teneur symbolique. Sur conseil de l'industriel Rodolphe Stadler, membre du comité du Vorort et président de l'Association des industries vaudoises, également représentant de l'ASF auprès du COS, il écrit à Max Petitpierre, conseiller fédéral en charge du Département politique, pour lui demander d'intervenir auprès de la légation suisse à Budapest dans le but d'instaurer une «trêve olympique». Les représentants helvétiques contactent ainsi les autorités hongroises afin que la délégation de ce pays puisse se rendre aux jeux olympiques de Melbourne.

Jean Guy de Rham, chef de la division des organisations internationales au DPF, contacte lui-même Otto Mayer pour l'informer que la diplomatie helvétique s'était mise en relation avec le gouvernement hongrois dans le but recherché. ²⁷ Cette collaboration n'est pas surprenante puisqu'elle intervient alors même que le CIO demande à la division des organisations internationales du DPF son soutien pour la convocation éventuelle d'une conférence diplomatique chargée d'adopter une convention internationale pour la protection des jeux olympiques, de leur nom et de leur emblème. Cependant, d'un point de vue diplomatique, le projet entrepris par Otto Mayer est révélateur de trois éléments tout-à-fait intéressants.

25 ASO, Documents de l'ANEP, Bulletin Informations de l'ANEP, 26^{ème} année, 1956, n° 38, p. 11.

26 ASO, Documents des jeux olympiques de 1956, Rapport sur la préparation de la participation suisse en vue des Jeux de la XVI^e olympiade, le 28 avril 1957, p. 9–10.

27 Archives du Comité Internationale Olympique (ci-après ACIO), Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral (DPF), 2 novembre 1956.

Premièrement, la chancellerie du CIO fait recours au mythe de la «trêve olympique telle qu'elle était observée aux temps anciens pendant la célébration des Jeux Olympiques»²⁸ dans une action de propagande. Dans une lettre à Brundage, Otto Mayer indique que la presse européenne est unanime pour saluer les actions du CIO et que l'issue de la trêve importe donc peu.²⁹ Pour conter cette fable olympique, le CIO peut d'ailleurs compter sur l'appui d'une grande partie de la presse lausannoise et romande dont les journalistes sont souvent très proches du mouvement olympique. Journalistes et dirigeants se côtoient au *Panathlon Club Lausanne*, organisme qui ambitionne de faire respecter «le code chevaleresque du sport»,³⁰ autrement dit l'idéal olympique. Il en résulte une convergence très forte des points de vue en matière d'olympisme, comme de politique. C'est ainsi que Frédéric Schlatter, journaliste pour différents journaux romands, qualifie la trêve olympique de 1956 de «succès sans précédent» et de «merveilleux exemple de foi en l'avenir».³¹

Deuxièmement, le fait qu'Otto Mayer sollicite les bons offices suisses et que ceux-ci soient accordés au CIO donne de précieuses informations quant à la politique étrangère menée par la Confédération helvétique à cette période et à sa conception diplomatique du sport. Partie intégrante de la politique étrangère menée par Max Petitpierre qui visait à user de la solidarité helvétique pour sauvegarder sa neutralité décriée par les Alliés dans l'après-guerre,³² les bons offices sont ainsi, en 1956, un outil primordial de la politique étrangère helvétique. Ainsi, dans le contexte d'une Suisse profondément anticommuniste mais résolue à faire vivre sa politique de neutralité,³³ notamment par la solidarité internationale, les tractations en vue d'une trêve olympique se mettent en place. Celles-ci permettent à la diplomatie suisse de saisir l'occasion qui s'offrait à elle de renforcer son action de solidarité plus globale dans l'épisode de la répression soviétique en Hongrie. En ce sens, l'apolitisme prêté au sport donne la possibilité au DPF de neutraliser ses réelles intentions diplomatiques.

28 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Max Petitpierre, chef du DPF, 28 octobre 1956.

29 ACIO, Correspondance d'Avery Brundage (Président), PT-BRUND-CORR, 1956, Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 30 octobre 1956.

30 Jean Passet, 50 ans du Panathlon Club de Lausanne 1956/2006, Lausanne 2006, p. 14.

31 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Frédéric Schlatter, La route de l'exil commence aussi sur la piste des stades, L'Illustré, 10 janvier 1957.

32 Daniel Trachsler, Bundesrat Max Petitpierre. Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg 1945–1961, Zurich 2011; Thomas Fischer, From Good Offices to an Active Policy of Peace: Switzerland's Contribution to International Conflict Resolution, in: J. M. Gabriel, T. Fischer (éds.), *Swiss Foreign Policy, 1945–2002*, New York 2003, pp. 74–104.

33 AF, Rudolf Bindschedler, Der Begriff der Neutralität, 1954, dodis.ch/9564.

Finalement, il est intéressant de relever que l'ingérence diplomatique de la Confédération helvétique dans les affaires olympiques n'a en aucun cas rencontré la désapprobation de ceux qui composent le mouvement sportif suisse, notamment le bureau du COS. Plus encore, ceux-ci ont même loué cette intervention avec enthousiasme. Parmi eux, le frère d'Otto Mayer, Albert Mayer, membre du CIO et anciennement président du Parti radical du District de Vevey, qui énonce pourtant: «En Suisse, nous sommes opposés à toute immixtion des pouvoirs publics dans le sport.»³⁴ Cette ambiguïté est révélatrice de la conception du lien entre État et sport chez les milieux olympiques suisses de cette époque. Il s'agit pour eux de maintenir une autonomie maximale vis-à-vis de l'État tout en bénéficiant de son aide dans les situations d'exception, c'est-à-dire quand cela s'avère souhaitable pour défendre leur cause. Le cas de la trêve olympique de 1956 en est un probant exemple. Plus généralement, le débat en Suisse sur la participation aux jeux olympiques de Melbourne donne à voir l'imprécision des vœux de neutralité politique et d'apolitisme sportif des dirigeants du sport comme ceux des dirigeants de la Confédération helvétique. Plus encore, l'implication de chefs de service et du conseiller fédéral en charge du DPF, et leurs liens avec le mouvement sportif suisse et le CIO, permettent de comprendre la convergence d'intérêts de ces différentes entités et le rôle d'arbitrage qu'ils entendent afficher dans la Guerre froide.

Aller à Melbourne? Les milieux olympiques lausannois à la manœuvre

Dans l'ensemble, les discussions au sujet de l'envoi d'une délégation suisse à Melbourne prennent la forme d'une opposition entre les dirigeants proches des milieux olympiques lausannois, dont l'influence est encore très prégnante au sein du COS, et les dirigeants des fédérations issues de sports traditionnels,³⁵ liés à l'administration militaire fédérale et vraisemblablement plus sensibles à des questions de politique intérieure.

34 Albert Mayer, *État et Sport*, Montreux, 1954, p. 4.

35 Nous ne discuterons pas ici les débats propres au champ de l'histoire du sport portant sur la terminologie des mots «sports», «jeux traditionnels», «sports traditionnels», etc. Nous usons de cette dernière formulation afin de rendre au mieux l'idée selon laquelle ces pratiques (tir, gymnastique, etc.), qui pouvaient anciennement être qualifiées de «jeux traditionnels», sont alors suffisamment sportivisées pour être appelées «sports traditionnels».

Les premiers échanges formels à ce sujet ont lieu le 7 novembre 1956, lors d'une assemblée extraordinaire du COS convoquée au Buffet de la gare, à Lausanne. Y sont notamment présents, parmi beaucoup d'autres représentants du sport suisse, Marcel Henninger, président du COS, Albert Mayer, membre du CIO pour la Suisse, Raymond Gafner et Jean Weymann, respectivement vice-président et secrétaire général du COS, Francis Messerli, membre conseiller, ainsi qu'Antoine Hafner, représentant de la Fédération suisse de basket-ball. Très vite, le débat prend une tournure géopolitique. Ainsi, lors de sa première prise de parole, le président du COS Marcel Henninger livre à l'assistance l'avis du DPF, dont il s'est lui-même enquis, sur la question de la participation suisse aux jeux olympiques de Melbourne:

Monsieur le Conseiller fédéral Petitpierre est d'avis qu'actuellement il n'y a pas de danger [à se rendre par avion à Melbourne], étant donné le «cessez-le-feu» en Égypte. [...] Par contre, M. Petitpierre est d'avis que l'abstention de la Suisse à Melbourne éviterait certainement des polémiques dans la presse de notre pays.³⁶

On ne saurait toutefois dire si cet avis est réellement celui de Max Petitpierre. En effet, la question est plusieurs fois discutée au sein de son département et les positions sont profondément divisées. Néanmoins, les réactions du DPF font suite à trois sollicitations. Premièrement, un courrier est envoyé le 6 novembre par l'escrimeur Jean-Maurice Rubli, médecin à Zurich et délégué du *Comité international de la Croix-Rouge*, ayant participé aux jeux olympiques en 1936 et 1948. Ce dernier juge «indécent d'envoyer quelques athlètes pour le prix d'1/2 millions de francs rencontrer et serrer la main des athlètes communistes en Australie» et demande au chef du DPF que cet argent soit versé «à la Croix-Rouge ou au village Pestalozzi pour les enfants hongrois».³⁷ On retrouve là «les dynamiques de la rhétorique humanitaire»³⁸ en Suisse, celle-ci étant paradoxalement très proche du discours sur le sport mais rentrant parfois en conflit avec lui, comme dans ce cas. À cette demande et à une deuxième émanant quelques jours plus tard de Walter Siegenthaler, futur président de l'ANEP et conseiller d'État à Berne, le chef de la Division des Affaires politiques, Alfred Zehnder, informe que «le Département politique ne peut pas conseiller» sur une participation suisse. Toutefois, il note que

36 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Assemblée extraordinaire du Comité olympique suisse, 7 novembre 1956, p. 2.

37 AF, Documents du DPF, E2001E#1970/217#6159*, Lettre de Jean-Maurice Rubli à Max Petitpierre, 6 novembre 1956.

38 Cédric Cotter, Irène Herrmann, Les dynamiques de la rhétorique humanitaire: Suisse, États-Unis et autres neutres, in: *Relations internationales* 3/n° 159 (2014), pp. 49–67.

les pays occidentaux arrêteront leur ligne de conduite en mettant l'accent sur des considérations de politique extérieure (les relations diplomatiques avec l'URSS ne seront pas rompues) ou en tirant les conséquences de l'indignation à l'intérieur de leur pays. [...] La Suisse risque de se trouver en minorité voire de se singulariser.³⁹

En somme, la gestion diplomatique de l'affaire consisterait à s'aligner sur la majorité des pays occidentaux afin de s'éviter leurs foudres. Cette stratégie diplomatique, qui vise notamment des fins de politique commerciale, est une constante des affaires étrangères helvétiques durant la Guerre froide.⁴⁰ Elle se prolonge ici dans la sphère sportive, garantissant l'image de neutralité d'un pays qui abrite le siège du CIO depuis 1915. La troisième sollicitation sur ce sujet est celle de Rolf Bögli, secrétaire général de l'ANEP, qui prend contact avec René Keller, chef du Service de l'Information et de la presse. Ce dernier rétorque qu'il se déclare «incompétent» en la matière mais formule tout de même quelques considérations personnelles:

Il serait discourtois vis-à-vis de l'Australie, pays auquel ni le gouvernement, ni l'opinion publique suisse n'ont qui que ce soit à reprocher, de se dérober au dernier instant [...], [de même] la distinction entre la politique de neutralité du gouvernement et la liberté des associations privées ou des individus de juger des peuples et de leurs actes comme ils l'entendent, serait trop subtile pour les Russes, [qui considérerait alors l'affront] comme venant de la Suisse en tant qu'État.⁴¹

On observe par conséquent une certaine contradiction entre les discussions internes du DPF et les propos rapportés par Marcel Henninger durant l'assemblée du COS. En revanche, une constante se dégage: la Suisse ne doit en aucun cas se singulariser et trahir publiquement ce que René Keller qualifie «d'arrière-pensées politiques»⁴². Il en va de la crédibilité du positionnement diplomatique de neutralité de la Confédération helvétique et de la culture d'apolitisme revendiquée par le mouvement sportif, CIO et COS en tête. Ainsi, dans le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du COS du 7 novembre 1956, il est fait mention que

39 AF, Documents du DPF, E2001E#1970/217#6159*, Lettre d'Alfred Zehnder, chef de la Division des Affaires politiques du DPF, à Max Petitpierre, 10 novembre 1956.

40 Sacha Zala, Ursina Bentele, *Neutrality as a Business Strategy: Switzerland and Latin America in the Cold War*, in: S. Bott [et al.] (éds.), *op. cit.*, pp. 178–195.

41 AF, Documents du DPF, E2001E#1970/217#6159*, Note interne de René Keller, chef du Service de l'information et de la presse, à son supérieur Alfred Zehnder, chef de la Division des Affaires politiques du DPF, 6 novembre 1956.

42 AF, Documents du DPF, E2001E#1970/217#6159*, Note interne de René Keller à Max Petitpierre, 12 novembre 1956.

A. Mayer trouve étrange qu'au moment-même où le Conseil Fédéral vient de déclarer une trêve olympique qui permet aux athlètes hongrois de partir pour Melbourne, la Suisse envisage de faire forfait aux Jeux Olympiques de 1956 [...], sur le plan national, la neutralité de la Suisse nous oblige de nous rendre à Melbourne au côté des 71 pays qui nous attendent.⁴³

Albert Mayer convoque ici le rappel de la trêve olympique, initiée par son propre frère, ainsi que des arguments patriotiques, pour servir son argumentation. Pour les frères Mayer, le procédé consistant à s'entendre sur les dossiers olympiques pour préserver leurs intérêts communs est habituel. Ainsi, outre un intense lobbying pour la marque horlogère Omega dont lui-même et son frère sont des agents, Albert Mayer fait souvent appel à l'argument de la politique de neutralité helvétique dans ses prises de parole, diffusant ainsi l'idée selon laquelle il existerait un mariage naturel entre la culture apolitique du sport et la neutralité suisse dans l'espace diplomatique.

Toutefois, la conception de l'application de la neutralité n'est pas la même pour tous les acteurs en présence. Ainsi, Hans Keller, président de la *Société fédérale de gymnastique* (SFG), invoque-t-il des motifs à caractère humanitaire pour s'opposer à l'envoi d'une délégation suisse à Melbourne. Quant à Charles Jan, représentant de la *Fédération suisse des Carabiniers*, il assure que le Conseiller fédéral Paul Chaudet, chef du DMF, «lui a fait savoir qu'il approuverait le forfait des tireurs suisses à Melbourne».⁴⁴ Au final, 15 voix s'expriment pour la participation aux jeux olympiques avec une équipe au complet, 5 avec une délégation incomplète et 5 s'opposent à la participation. Une deuxième réunion doit cependant avoir lieu le lendemain, le 8 novembre 1956, afin que les différentes fédérations puissent une fois encore consulter leur comité. À cette date, les rameurs, précédemment indécis, sont décidés à partir. En revanche, la SFG refuse toujours d'entrer en matière et, par conséquent, la délégation helvétique ne peut se rendre à Melbourne. D'après le secrétaire général du COS, Jean Weymann, les réactions engendrées dans la population suisse sont ensuite très vives, résurgence d'une forme de «röstigraben» existant parfois autour de questions sportives:⁴⁵ «La Suisse romande était pour le départ, tandis que la Suisse Allemande

43 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Assemblée extraordinaire du Comité olympique suisse, 7 novembre 1956, pp. 2–3.

44 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CORR, Assemblée extraordinaire du Comité olympique suisse, 7 novembre 1956, p. 4.

45 Christian Koller, *Schweizer Fußball zwischen Modernität und „Geistiger Landesverteidigung“*, in: C. Koller, F. Brändle (éds.), *Fussball zwischen den Kriegen*, Munster 2010, pp. 203–220.

trouvait que notre décision était parfaitement juste.»⁴⁶ En fait, l'explication linguistique n'est pas valable. Ce sont plutôt les milieux olympiques lausannois et les dirigeants des fédérations de sports traditionnels qui s'opposent dans ce débat.

Jean Weymann ajoute: «Dès que cette décision fut connue, ce fut un tollé général, la presse, l'opinion public, les concurrents envoyaient des télégrammes et des lettres.»⁴⁷ Du côté de l'École fédérale de gymnastique et de sport, à Macolin, les réactions sont également vives. Son directeur, Arnold Kaech, estime que

la flamme olympique, l'estafette pathétique qui l'amène de la Grèce à Melbourne sont devenues une farce de mauvais goût [...]; les Américains vont à Melbourne pour battre les Russes et les Russes y vont pour prouver qu'ils sont supérieurs aux ploutocrates réactionnaires. Telle est la vérité. Et quelques-uns peut-être, comme nous les Suisses, par exemple, y vont encore pour leur plaisir et pour l'honneur du sport.⁴⁸

Dans le même temps, 26 athlètes qui devaient participer aux jeux olympiques se réunissent pour voter une résolution et prier le COS de revoir sa décision. À l'aune de cette mobilisation, des réactions virulentes de la presse et surtout de celles du CIO, les dirigeants du COS reconsidèrent la question. Il faut dire que le président du CIO lui-même exerce une pression importante en ce sens par le truchement d'Otto Mayer.⁴⁹ Une nouvelle assemblée générale extraordinaire est convoquée à Berne le 11 novembre 1956 et, à son terme, il est décidé qu'une délégation suisse incomplète doit finalement se rendre à Melbourne. Lors de la séance du bureau du COS qui se tient le matin même, le président de la *Fédération des sociétés suisses d'aviron* informe ses collègues que les rameurs, bien qu'ils souhaitent participer aux jeux olympiques, «condamnent sévèrement les crimes commis par les Russes» et recommande «au COS d'entreprendre les démarches utiles auprès du CIO pour provoquer l'exclusion des soviets, aussi bien du CIO que des différentes fédérations sportives internationales».⁵⁰ Devant l'assemblée extraordinaire du COS, quelques heures plus tard, Francis Messerli rappelle également les enjeux

46 ASO, Documents des jeux olympiques de 1956, Rapport sur la préparation de la participation suisse en vue des Jeux de la XVI^e olympiade, le 28 avril 1957.

47 ASO, Documents des jeux olympiques de 1956, Rapport sur la préparation de la participation suisse en vue des Jeux de la XVI^e olympiade, le 28 avril 1957.

48 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CNO, La non participation de la Suisse aux JO de Melbourne en 1956, 1956-57.

49 ACIO, Documents du Comité Olympique Suisse, D-RM01-SUISS/006, Correspondance CNO suisse 1956-1959, Télégrammes d'Otto Mayer à Jean Weymann et Marcel Henninger, 7 et 11 novembre 1956.

50 ASO, Procès-verbaux du COS, Séance du bureau du Comité olympique suisse, 11 novembre 1956.

économiques de la participation. Il souligne notamment l'importance du chronométrage de ces jeux olympiques pour l'industrie horlogère suisse, défendant par la même occasion les intérêts des frères Mayer. Antoine Hafner résume ensuite les discussions qu'a eues le bureau du COS, et la position qu'il a tenu à cette occasion:

Il s'agit de dire que nous sommes contre la guerre. [...] Notre pays aura certainement rempli sa mission s'il peut faire incorporer dans la charte olympique un article prévoyant que tous les athlètes des pays en paix, ou bénéficiant d'un «cessez-le-feu», peuvent se mesurer entre eux sur le stade olympique.⁵¹

À l'unanimité et suivant le souhait d'Antoine Hafner, le COS propose dès lors au CIO d'inclure dans la Charte olympique un nouvel article stipulant que «Les délégations d'athlètes appartenant à des pays en état de guerre (non seulement en droit, mais aussi simplement en fait), ne peuvent pas participer aux Jeux Olympiques».⁵² Pour le COS, il s'agit de contrebalancer sa participation en réaffirmant sa qualité de «neutre du sport». La Commission exécutive du CIO statue alors et rejette une proposition qui irait selon elle à l'encontre des dispositions de la Charte olympique.⁵³

En marge de cet événement, les réactions pleuvent au sujet de l'annonce de la participation suisse aux jeux olympiques de Melbourne. La *Neue Berner Zeitung* pointe notamment du doigt les milieux lausannois du sport qui, après l'échec de leur candidature pour les jeux olympiques d'été 1960, remettent l'ouvrage sur le métier:

La Suisse s'est blâmée devant le monde. Il en est de même pour ses nombreux sportifs. Il est notoire que Lausanne surtout, désirent que nos athlètes aillent à Melbourne, parce que l'on espère, dans cette ville se voir attribuer une fois l'organisation des Jeux olympiques.⁵⁴

Plus diplomate, Arnold Kaech adresse alors avec réserve ses vœux à la délégation helvétique dans les colonnes de *La Semaine sportive*. En marge du texte qu'il a conservé dans un recueil d'articles dédiés à ce sujet, Otto Mayer commente: «hypocrite de Kaech!» et tempête au sujet des dirigeants de Macolin: «des professionnels, de quoi se mêlent-ils? Les

51 ASO, Procès-verbaux du COS, Assemblée extraordinaire du COS, 11 novembre 1956.

52 ACIO, Documents du COS, D-RM01-SUISS/006, Correspondance CNO-suisse 1956–1959, Proposition du COS au CIO, 11 novembre 1956.

53 ACIO, Documents du COS, D-RM01-SUISS/006, Correspondance CNO-suisse 1956–1959, Lettre d'Albert Mayer à Marcel Henninger, 26 novembre 1956.

54 ACIO, Documents des jeux olympiques de 1956, CIO JO-1956S-MELBO-CNO, La non participation de la Suisse aux JO de Melbourne en 1956, 1956–57.

maquereaux du sport!»⁵⁵ Si Mayer s'insurge d'une telle manière, il semble toutefois que son opinion ait été moins tranché au début de l'affaire. Bien qu'il réfute par la suite ces accusations, il aurait écrit au comité olympique hollandais qui a choisi de ne pas envoyer de délégations à Melbourne: «ce qui vient de se passer à Budapest risque de dénaturer complètement le sens des Jeux. Imagine-t-on ce qui se passera dans la tête d'un athlète et des spectateurs lorsqu'un coureur russe affrontera un Hongrois? [...]». Il ajoute alors qu'en 1924 «le baron de Coubertin n'a pas hésité de s'adresser aux dirigeants olympiques allemands pour leur conseiller de ne pas participer aux Jeux olympiques de Paris».⁵⁶

En esquissant la possibilité d'enjoindre le Comité olympique soviétique à ne pas prendre part à la compétition, Otto Mayer tient donc un double discours, à mi-chemin entre ses positions personnelles, celles de son frère et celles que lui impose sa fonction de chancelier du CIO. En somme, il réalise un savant exercice de *Realpolitik* au gré des événements géopolitiques, des réactions du COS et des consignes reçues par le président du CIO, Avery Brundage.

Épilogue. Vers une nouvelle diplomatie sportive en Suisse

Aux termes de ces débats, la délégation suisse ne peut prendre part aux jeux olympiques de 1956 à Melbourne, les avions de Swissair ayant entre-temps été mis à disposition de l'ONU. «Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable»,⁵⁷ titre alors la *Feuille d'Avis de Lausanne*.

Dans les faits, plusieurs éléments expliquent la prise de décision trop tardive du COS: d'abord, le manque de relations et la lenteur bureaucratique des échanges avec les autorités politiques à qui le COS demande conseil en temps de crise; ensuite, les fortes dissensions existant au sein même de l'assemblée générale du COS, opposant les milieux lausannois du sport, proches du CIO, de l'industrie horlogère et d'une potentielle organisation des jeux olympiques d'été à Lausanne, à d'autres dirigeants issus des fédérations des sports traditionnels et plus sensibles aux arguments du DMF; enfin, l'ambiguïté du discours sur la neutralité qui entraîne de longs débats sur la position que doivent adopter la Suisse et les milieux sportifs. L'intrication de ces trois niveaux justifie à elle seule la complexité des débats qui aboutissent à la non-participation de la délégation suisse.

55 Idem.

56 Idem.

57 Feuille d'Avis de Lausanne, 15 novembre 1956, p. 8.

gation suisse aux jeux olympiques d'été 1956 de Melbourne. En effet, au-delà de convergences évidentes entre les intérêts de certains acteurs tels que les frères Mayer, il est difficile d'identifier des groupes de dirigeants aux points de vue homogènes en matière de gouvernance du sport suisse, de diplomatie sportive, voire de relations avec les autorités fédérales. L'opposition entre la Suisse allemande et la Suisse romande, instrumentalisée par les milieux olympiques lausannois et reprise par Eric Monnin et Renaud David dans le *Journal of Olympic History*,⁵⁸ ne peut ainsi constituer une interprétation suffisante. À ces lignes de fracture s'ajoutent, à la même époque, d'autres clivages comme celui sur le professionnalisme des athlètes et sur les relations sportives avec les pays du bloc de l'Est.

La non-participation de la délégation suisse souligne aussi l'absence d'une véritable base légale pour les autorités politiques lorsqu'il s'agit d'imposer leurs vues aux institutions sportives. Dans un exposé daté du 6 septembre 1957 portant sur les crises de Suez et de Hongrie de l'année précédente, Max Petitpierre évoque entre autres le retrait de la délégation suisse des jeux olympiques de Melbourne et s'interroge ensuite: «dans quelle mesure les autorités d'une démocratie comme la nôtre doivent-elles, dans leurs décisions et leur comportement, tenir compte du sentiment populaire?»⁵⁹ Dans le cas du sport, l'enjeu est donc de savoir si l'État doit organiser un quelconque contrôle des autorités sportives pour éviter que leurs décisions ne viennent contrecarrer les efforts diplomatiques de la Confédération.⁶⁰ Suite à l'échec de la candidature de Lausanne à l'organisation des jeux olympiques d'été 1960 (1955) et la non-participation suisse à Melbourne (1956), le DPF perd l'occasion de s'emparer du contrôle diplomatique du sport. Au cours des années suivantes, la diplomatie sportive suisse ne s'affiche plus seulement en termes de négociations, comme c'est le cas en 1956, mais en termes de performances sportives. Dans l'ouvrage commémoratif des 50 ans du COS, Francis Messerli, alors membre conseiller de l'institution, relève que

le COS peut être fier de son activité passée et des résultats obtenus par les athlètes suisses lors des Jeux Olympiques, lesquels constituent, il ne faut pas l'oublier, une sorte de test de la santé et de la vigueur physique de la jeunesse des diverses nations.⁶¹

58 Monnin, David, op. cit., p. 38.

59 AF, Exposé de Monsieur Max Petitpierre, 6 septembre 1957, dodis.ch/12714, E 2004 (B)1970/2/.

60 AF, Les relations russo-suissees après les événements de Hongrie, 20 mars 1957, Dodis.ch/12319, E 2001(E)1979/28/.

61 Francis Messerli, 50 ans. Comité Olympique Suisse 1912–1962, Lausanne 1962, p. 82.

Au parlement, les débats portent désormais sur un «affaiblissement de la jeunesse»⁶² et l'échec de la délégation suisse aux jeux olympiques d'Innsbruck en 1964 engendre une réaction forte de la part du chef du DMF Paul Chaudet qui réclame, en première page du journal *Sport*, «un soutien continu pour le sport de haut niveau».⁶³ Bientôt inscrit dans la constitution, l'encouragement de la gymnastique et du sport dépasse alors le cadre du haut niveau puisqu'au Parlement, des conseillers nationaux réclament

une action rapide et efficace en faveur de la généralisation de la pratique des sports sans cependant oublier le sport de pointe qui, outre les avantages qu'il présente pour notre tourisme, constitue un élément remarquable d'attraction pour notre jeunesse dans la réalisation de notre objectif général.⁶⁴

De fait, le champ sportif suisse entre dès lors dans une nouvelle dynamique qui débouche sur la création d'un *Comité national pour le sport d'élite* (1966) et l'entrée en vigueur d'une nouvelle base légale «encourageant la gymnastique et les sports» (1972).

62 Jean-François Loudcher, Monica Aceti, La «débâcle» suisse aux Jeux Olympiques d'hiver à Innsbruck en 1964 et ses conséquences sur l'organisation sportive nationale, in: *Stadion* 38/39 (2014), pp. 183–205.

63 *Sport*, le 12 février 1964.

64 AF, Documents du Conseil national, Procès-verbaux des séances, séance du 15 décembre 1971, prise de parole du conseiller national Ugo Gianella, p. 1628.